

Newsletter #59 – 25 septembre 2019

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

Fin de la cohabitation entre les cerfa V2 et V3 sur le SNE

Conformément à l'arrêté du 6 août 2018 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social, **la version n°3 du formulaire de la demande de logement social vient définitivement se substituer à la version 2, le 10 septembre 2019** (un an après une phase de cohabitation avec le cerfa V2).

Depuis le 10 septembre 2019, toute nouvelle demande ne pourra être créée qu'en format V3. Toute demande modifiée, renouvelée, radiée, qui était encore en format V2, passera automatiquement en format V3.

Dans ce cadre les guichets enregistreurs en version d'interfaces 02.00 ont été basculés en version d'interfaces 03.00 : tous les outils encore en V2 ne pourront plus communiquer correctement avec le SNE, restreint au seul format V3.

Les systèmes privatifs interfacés au SNE devront être en V3 afin d'échanger avec le SNE.

Aucun impact n'est à signaler en version Webapp, le SNE et le PGP étant adapté à la V3 depuis le 10 septembre 2018.

Rappel : migration vers TLS 1.2

Rappel : depuis le 25/06/2018, les protocoles TLS 1.0 et 1.1 ne sont plus maintenus.

Par conséquent le niveau de sécurité du protocole de transport des échanges synchrones attendu est le TLS 1.2, conformément au cahier des charges des interfaces.

Les web services du SNE (production et école) acceptent d'ores et déjà les échanges synchrones en TLS 1.2 en plus des versions antérieures.

A compter du 16/09/2019 les web services de la base Ecole SNE n'accepteront plus que du TLS 1.2.

Les services et éditeurs auront alors jusqu'à la fin de l'année 2019 pour prendre en compte ces changements via la base école et pour vérifier la compatibilité de leur SI ou solution avec TLS 1.2.

Pour la base de production, la sécurité du protocole de transport des échanges synchrones sera uniquement en TLS 1.2 mi-janvier 2020.

Gestion partagée : Information au demandeur sur le PGP et expérimentation en Moselle

Depuis mai 2017, le SNE permet d'enregistrer et de partager les principaux évènements affectant la vie d'une demande de logement social. L'objectif est de partager les informations entre instructeurs et à terme d'en restituer certaines aux demandeurs sur le portail grand public (PGP) afin d'améliorer la transparence. La Newsletter 58 du 16 juillet dernier liste les évènements concernés.

Pour informer au mieux les demandeurs, les évènements sont à renseigner sur le SNE par les guichets tout au long de la vie de la demande. Pour rappel, l'ajout d'un évènement, d'une éligibilité à un contingent ou d'une décision d'attribution n'est autorisé que si la demande est active.

D'ores et déjà, depuis fin juillet, les demandeurs du département de la Moselle peuvent accéder, via le PGP, aux évènements renseignés par les guichets concernant leurs demandes. Cette fonctionnalité sera activée au plus tard le 31 décembre 2019 pour l'ensemble des départements. Dans l'intervalle, à la demande des collectivités, la gestion partagée peut être ouverte aux demandeurs à l'échelle d'un département.